



Autorité parentale et sortie du territoire

Par **celine2907**, le **04/01/2017** à **12:27**

Bonjour,rnrnMon [barre]conjoint[/barre] compagnon et moi allons avoir un enfant, lui est portugais, moi française.rnrnMa question : si nous nous séparons un jour (nous ne sommes pas mariés) quelles démarches doit je faire pour empêcher mon compagnon de partir au Portugal avec mon enfant ?rnC'est juste par mesure de précaution mais je veux me rassurer.rnrnMerci.

Par **cocotte1003**, le **04/01/2017** à **13:17**

Bonjour, il vous faudra saisir le tribunal. En fonction de vos arguments, le juge prendra la décision qui s'impose, cordialement

Par **amajuris**, le **04/01/2017** à **14:46**

bonjour,rnSi le père de votre enfant a l'autorité parentale, il peut le faire sortir du territoire.rnPar contre si vous craignez que votre enfant soit emmené à l'étranger, vous pouvez faire une demande d'interdiction de sortie du territoire ou une demande d'opposition à la sortie du territoire.rnVoici ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774>rnSalutations